

**COMMUNE DE SAUBENS**

Département de la Haute-Garonne

**N°2022/07****Objet**

**Affectation du résultat de  
fonctionnement de l'exercice  
2021 du budget de la Commune**

en exercice : 19  
présents : 19  
votants : 19  
exprimés  
pour : 19  
contre : 0  
abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de  
SAUBENS compte tenu de la  
transmission  
à la Sous-préfecture le  
et de la publication le

Envoyé en préfecture le 01/04/2022  
Reçu en préfecture le 01/04/2022  
Affiché le   
ID : 031-213105331-20220329-202207-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc BERGIA

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2022

**Présents :** MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, JEANNOT Valentine, LAHANA Agnès, MASSIA Kristel, NADEAU MASSON Tiphaine, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine, ZIOUANI Mahjoubia

MM BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MARSAC Alain, PEYRIERES David

**Procurations :** M. MERCI Bernard à M. PEYRIERES David  
M. BONNET Benoît à Mme CARISTAN Carole

**Secrétaire de séance :** Mme CARISTAN Carole

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Constatant que le compte financier (1) ou administratif (2) présente :

- un excédent de fonctionnement de 251 415,61 €
- ~~un déficit de fonctionnement de .....~~ euros

➤ **DECIDE D'AFPECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Pour mémoire</b>	<b>Euros</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	<b>0,00 €</b>
Plus values de cession des éléments d'actifs	
Virement à la section d'investissement	
<b>Résultat de l'exercice : Excédent</b>	<b>251 415,61 €</b>
<b>A. Excédent au 31/12/2021</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
➤ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
➤ aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisation)	
➤ à l'exécution du virement à la section d'investissement	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
➤ affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	<b>200 000,00 €</b>
➤ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	<b>51 415,61 €</b>
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20.. (N+2) (1))	

Les signatures sont au registre.  
Fait à Saubens, le 30 mars 2022



Le Maire,

**JM BERGIA**